

L'IMAGINAIRE LINGUISTIQUE ENTRE IDEAL DE LANGUE ET LANGUE IDEALE. SA MODELISATION, SON APPLICATION, SON DEVELOPPEMENT EN IMAGINAIRE CULTUREL VIA LA SEMIOLOGIE DES INDICE

Anne-Marie HOUEBINE-GRAVAUD*

Abstract: *The model of Linguistic Imaginary aims to study speakers' attitudes about the language they use in monolingual or multilingual situation. The objective is to describe a linguistic dynamics. Different attitudes might be described in terms of norms categorised as the subjective norms - communicative, fictive, and prescriptive. At the same time, objective norms - systemic and statistic - can also be revealed. The extension of the linguistic imaginary model since 30 years to other social objects described in term of semiology makes the notion of cultural imaginary appear.*

Keywords: *Linguistic Imaginary; Semiology; Cultural Imaginary.*

1 L'imaginaire Linguistique : présentation, définition

La théorie de l'Imaginaire linguistique émerge – comme je l'ai souvent dit et écrit – dans les années 72-78 de travaux de terrain. Il s'agissait d'enquêtes sur la prononciation du français dans le cadre d'un doctorat d'Etat (doctorat ès lettres et sciences humaines) mené sous la direction du linguiste A. Martinet (Houdebine, 1979b). La recherche était linguistique, phonologique. Elle avait pour objectif de décrire les systèmes du français contemporain dans la région du Poitou, précisément le département de la Vienne, traversé anciennement par les isoglosses traçant la limite entre la langue d'oïl et la langue d'oc comme l'a montré Fouché (1952), et de repérer si ce substrat intervenait encore dans le français contemporain et dans un tel cas comment. Les points d'enquête de Martinet en 1941, publié dans *la Prononciation du français contemporain* (1955), et ceux de Pignon pour l'ALO (*Atlas linguistique de l'Ouest*, 1960) étaient retravaillés. Sur le mode des études dialectologiques quelques monographies villageoises et familiales ont été menées dans le nord et le sud de la région pour vérifier si la différence substratique se retrouvait dans la prononciation contemporaine du français. Pour favoriser l'analyse synchronique dynamique, j'ai considéré utile d'avoir une importante population de jeunes et j'ai ainsi enquêté, et pu opposer, les lycées du nord, du sud et du centre de la région ; d'où une population d'environ 500 jeunes locuteurs. Sensible aux questions de variations d'âge et de niveau d'éducation comme de stabilité ou mobilité géographique, j'ai constitué des échantillons de locuteurs avec ces variables permettant de décrire et opposer les groupes divers d'âge, de catégories sociales, de lieux de vie (ville, village, campagne), et de stabilité générationnelle poitevine ou non, etc.

Bien que je fusse introduite partout de la même façon : dans les villages et les familles, comme dans les institutions, par des proches des gens que je souhaitais interroger, j'ai constaté très vite que des difficultés apparaissaient en particulier dans les villages du centre, du sud (Charroux) et de l'est de la région (Montmorillon) que je ne rencontrais pas dans le nord du Poitou appartenant anciennement à la Touraine (région

* Université Paris Descartes Sorbonne, anne-marie.houdebine@orange.fr

de Loudun)¹. Une sorte de réticence voire de refus de répondre aux enquêtes sur le français était repérable alors qu'une enquête sur le dialecte aurait été bien accueillie, me disait-on.

On ne parlait pas à cette époque de « devoir » ou de « lieux » de mémoire. Même si l'on peut comprendre que l'attachement au passé se marquait dans ce respect et désir de la langue dialectale. Mais d'autres éléments jouaient dans ce refus d'exposer son propre parler, sa façon de dire puisqu'il s'agissait de prononciation, à un quelconque regard ; celui-ci étant supposé critique bien que chaque fois je prenne la précaution de dire qu'il s'agissait d'observation, de description et non de jugement.

Les jugements étaient de fait intériorisés par les locuteurs et locutrices. Si dans le nord de la région je rencontrais des gens fiers de leur parole, croyant parler comme l'orthographe leur injonctait de dire², dans les autres villages et dans certains milieux, j'entendais régulièrement des énoncés plus ou moins proches des suivants : « je parle mal, je ne parle pas français, vous ne pouvez pas m'interroger » conduisant à un refus de l'enquête. Il m'a fallu beaucoup de temps passé avec les gens, beaucoup de convivialité, pour que peu à peu les unes et les autres acceptent d'être interviewés et de répondre à mes questions. Je le dis dans cet ordre car les femmes furent les plus aisées à convaincre sans doute du fait que j'étais une jeune femme. Combien de verres de vin, de tasses de café ai-je engloutis, d'explication des cultures agricoles régionales, de recettes de cuisine recueillies. Enfin les enquêtes commençaient mais j'y entendais encore et encore ce que Lafont avait appelé « culpabilité linguistique » pour la diglossie occitane et ce qu'à cette époque Labov allait désigner d' « insécurité linguistique ».

Ce rapport des sujets à leur langue relevait, me semblait-il de la pression scolaire, de l'orthographe et précisément de la dictée obligatoire, comme l'avait relevé Buben (1935). Cette idée que l'orthographe indique la prononciation correcte – *orthographisme* selon Buben – existe encore aujourd'hui chez nombre de sujets. La pression de l'écrit avait d'ailleurs été remarquée par Martinet qui, dans son enquête de 1941 dans le camp des officiers prisonniers, avait traité dans un corpus à part les réalisations des officiers instituteurs en considérant que leur connaissance de l'écrit faussait quelque peu leurs réponses, et partant leurs représentations de leur prononciation. Autant dire déjà qu'il s'agissait de leur imaginaire. Cette première acception, toute intuitive et pragmatique fut le prélude à la notion puis à la théorisation de l'Imaginaire linguistique.

A cette époque également fleurissaient les discours linguistiques ou pédagogiques sur la *norme*, souvent entendue comme l'injonction de correction, c'est-à-dire une prescription. Seuls les linguistes, en référant parfois à l'école de Prague, ou bien aux enseignements saussuriens soutenant la primauté de l'oral, la pertinence descriptive et non prescriptive en linguistique générale, insistaient sur le fonctionnement linguistique, considérant la norme comme la normalité systémique ou fonctionnelle.

Un article d'A. Rey en 1972 vint clarifier la question en dégageant nettement les deux sens de norme : *normal* et *normatif*. Dans cet article, il proposait en outre aux linguistes de prendre en compte dans leurs analyses non seulement la description

¹ Ce qui correspond à ce qui a été mis au jour plus tard par la différence entre les habitants de Tours et les autres, dans les enquêtes menées par N. Gueunier (1978) et l'équipe de chercheurs ayant comparé les locuteurs de Tours, de Limoges, de Lille et de l'île de la Réunion.

² H 90 ans (environ de Loudun) « madame quand on sait l'orthographe on la parle », cité dans la thèse.

objective des comportements linguistiques des sujets mais également leurs opinions, leurs jugements de valeurs, et ainsi de travailler *les normes* aux deux sens du terme. Ce qui constituait ainsi deux pôles d'analyses : d'une part *les normes objectives* issues de la description des productions verbales, de l'autre *les normes subjectives* relevant de ce que l'on appelait alors *opinions, jugements, attitudes, voire sentiment linguistiques*, ou encore avec les sociologues *représentations sociales* et avec les marxistes *idéologie*.

Cet article de Rey et ses propositions ont largement inspiré mon travail, comme je l'ai maintes fois souligné. De telle sorte que les premières mentions de l'Imaginaire linguistique (désormais I.L.) le définissait comme « un rapport du sujet à sa langue » relevant pour une grande part de la fiction¹, de rationalisation personnelle (*les normes fictives*) ou de pression prescriptives scolaires ou académiques (*les normes prescriptives*), c'est-à-dire de discours institutionnels incorporés par les sujets.

La notion d'imaginaire proposée relève également de ma culture psychanalytique et littéraire et de mon désir de faire entrer dans l'étude linguistique les représentations subjectives sans les lier obligatoirement à un niveau d'étude ou de milieu social ou géographique (une diglossie par exemple). L'I.L. recouvrait alors essentiellement *les normes subjectives* (celles des sujets) recueillies dans des propos *in vivo* dans les entretiens ou les enquêtes, ou dans des reprises de soi-même ou d'autrui (souvent sur la prononciation de *é* ou *è*, de *-et* etc.).

L'objectif de l'étude étant la description synchronique dynamique, la visée descriptive tentait de vérifier si ces opinions des locuteurs, plus ou moins étayées fictivement (référence à l'esthétique de la langue ou à son histoire) ou prescriptivement (référence à l'écrit, au discours du maître, etc.), influençaient leurs productions (leurs prononciations) et de ce fait la dynamique de la langue, en l'occurrence les systèmes phonologiques en présence.

Au fil des années 1980 le travail descriptif se précisant avec les étudiant-e-s, la définition de l'I.L. s'amplifia. Des analyses de langues orales firent tomber mon préjugé : l'I.L. ne relevait pas uniquement de l'écrit mais de cette distance méta- ou épilinguistique propre à la langue (ou au dispositif cognitif humain) ; il est donc observable dans toutes les langues. De plus un travail près de journalistes de la région angevine montra que, bien que connaissant les normes prescriptives, ceux-ci développaient parfois d'autres raisonnements : tel celui de la volonté d'écrire c'est-à-dire de parler comme leurs lecteurs afin de se faire comprendre d'eux. Ce qui supposait une connaissance des usages ainsi qu'un désir de s'y adapter, de s'y conformer.

Dans les enquêtes, certains locuteurs allaient dans le même sens en déclarant « parler comme tout le monde », ce qui favorise évidemment l'intégration au groupe. Nous avons alors construit une autre catégorie de normes pour prendre en compte ces phénomènes : les *normes communicationnelles*, en hésitant sur cette désignation, entre normes fonctionnelles, normes identitaires, etc. (Houdebine, 1986).

Ces hésitations terminologiques me permettent de rappeler que ces catégories ne prétendent pas à autre chose que de mettre un peu d'ordre pour décrire une réalité bien plus complexe, et relevant bien davantage d'un continuum que de pôles ainsi définis. Ainsi en va-t-il des analyses descriptives et explicatives. Elles n'ont point prétention à dire la vérité mais à mettre au jour un certain nombre de phénomènes et à

¹ « La *norme* est une fiction [...] Elle n'est qu'une abstraction [qui permet] de poser les cadres à la description de l'usage » Hjelmslev, 1942, 29-44.

tenter d'en rendre compte, selon le domaine et les pressions du moment. Les sciences quelles qu'elles soient ont aussi une histoire.

Ce qui me permet également d'ajouter qu'il en va ainsi des théories linguistiques relevant elles-mêmes des imaginaires de leurs producteurs ou promoteurs. Dans les années 85-90, la théorie de l'I.L. s'étendit non seulement aux imaginaires des locuteurs mais aux descriptions linguistiques ; c'est-à-dire qu'elle ne se définit plus seulement par les *normes subjectives* (*normes communicationnelles, fictives, prescriptives*) mais vient subsumer aussi l'aspect descriptif, celui des *normes objectives*¹. On constate en effet que certaines théories sur le langage même si elles se présentent comme descriptives sont plutôt prescriptives. La grammaire grecque qui établissait les règles du bien dire et du bien lire relève de cet aspect comme la grammaire de Port Royal ou sa descendance scolaire. On peut ranger dans cette catégorie la grammaire générative avec ses notions de grammaticalité et agrammaticalité, même si celles-ci se présentent comme descriptives. A l'opposé se situent la *grammaire des fautes* de Frei (1929) et ses anticipations descriptives, ou toutes choses égales par ailleurs la linguistique fonctionnelle de l'école de Martinet, etc.

Pour résumer : l'I.L. recouvre donc d'une part *les normes subjectives* constituées des trois catégories que je viens de présenter et d'autre part *les normes objectives*, descriptives des usages. Ces *normes objectives* sont constituées par deux catégories *les normes statistiques* (relevant des convergences des usages, d'où également désignées de *normes d'usage*), d'où l'on dégage les comportements majoritaires et par là le ou les systèmes (*normes systémiques*) de la langue ou des langues à l'étude ; c'est-à-dire les normes internes qu'impose la langue.

L'analyse synchronique dynamique, un des objectifs de ces analyses, permet de montrer que les normes systémiques et les normes prescriptives font alliance alors que les normes statistiques et les normes communicationnelles sont en interaction. L'originalité subjective se marquant précisément dans les *normes fictives*.

Ajoutons une remarque terminologique et didactique. Dans ces années la notion de norme fleurissait dans les ouvrages de linguistique générale ou appliquée. Elle avait une longue histoire structurale. Qu'on songe aux travaux des linguistes de l'école de Prague, à ceux de l'école de Copenhague, avec Hjelmslev (1942), leur reprise et approfondissement par Coseriu (1952) et Houdebine (1999b). Les structuralistes entendaient donc cette notion comme descriptive, fonctionnelle et l'opposaient à la prescriptivité des grammaires traditionnelles. L'influence de Saussure et de Frei allaient dans ce sens. L'acceptabilité sociolinguistique jouait de même, bien que l'exigence fût alors plus sociale que verbale. En philosophie également on rencontrait cet usage.), Parallèle à celui de Frei sur le « français avancé »² mais se situant sur un plan social et médical, il convient de rappeler le beau travail de Canguilhem (1943) soulignant que ce qui un jour paraît hors norme voire anormal peut devenir norme et partant normal. Était ainsi mis en relief ce que Rey dégageait dans l'article cité plus haut (1972).

Une autre précision d'ordre à la fois terminologique et didactique peut être donnée ; il s'agit cette fois des qualifiants de normes, *objectives* et *subjectives*. J'ai dit les avoir empruntés à Rey. Je le confirme. Cependant, par souci de plus d'objectivité, j'ai au fil du temps souhaité les dire *objectivées* et *subjectivées*, afin de rendre

¹ Pour une définition de l'I.L. voir l'entrée «Imaginaire linguistique », dans Moreau, 1998, 165-167, et Houdebine, 1993, p. 31-40.

² Notion de Frei (1929).

manifeste, par ces dénominations, le processus de découverte en cours. Comme il serait préférable, à mon sens, de dire français *standardisé* au lieu de *standard* ; l'un comme l'autre étant des constructions – des imaginaires ou idéalités linguistiques ! Mais la résistance des étudiant-e-s a joué. Ils / elles retenaient mieux les termes de Rey ; ce qui m'a conduit à les privilégier et donc à les conserver.

Précisons pour conclure cette partie : L'I.L. ou *normes subjectives* des sujets peut être étudiée selon un axe discontinu en catégories allant du degré neutre de l'évaluation au degré le plus disqualifiant (censure d'usages ou exclusion prescriptive) soit des *normes communicationnelle*, aux *fictive*, et *prescriptive*. Elles sont toutes évaluatives (auto- ou allo-évaluatives), d'où la non utilisation de ce qualifiant dans les dénominations retenues. Sur un plan plus large, qui justifie qu'on parle d'une théorie, l'étude de l'I.L. dans une perspective linguistique synchronique dynamique, inclut la mise au jour des *normes objectives* et la mise en relation (en interaction) des *normes objectives* et *subjectives* afin de dégager la rétroaction des imaginaires sur les usages et les systèmes.

Que d'autres légitimations sociales, idéologiques et culturelles interviennent comme causes de la dynamique linguistique n'est pas nié, on le verra avec la notion d'*imaginaire culturel*, mais dans cette analyse l'accent est mis sur ce qu'en disent et ressentent les sujets ; cela afin de vérifier si ces phénomènes ont une influence sur leur parole, leurs actes langagiers et partant sur la langue, son actualité synchronique et son devenir (sa dynamique).

Ajoutons une remarque en ce qui concerne le titre de cet article. Influencée par les concepts psychanalytiques de *surmoi*, *idéal du moi* et *moi idéal*, j'ai parfois proposé de considérer la norme prescriptive comme une injonction légiférant exprimant un idéal puriste, une « langue idéale » irréaliste ; ce que clame une ancienne chanson populaire : «[en France] on y parle un doux langage / le plus beau qu'on ait formé/ l'étranger devient plus sage/ quand il se met à l'aimer // »¹, ou encore « notre noble langue française [...] elle est la Raison du monde » (Balzac). Les normes fictive et communicationnelle s'entendent, quant à elles, comme des idéalités non prescriptives : un idéal de langue se cherchant, se construisant au fil des discours acceptant les variations, les emprunts, etc. ; comme par exemple l'a dit l'humoriste français P. Desproges : « J'ai un frileux respect du langage. Je ne suis pas pour autant contre l'évolution et les apports de mots étrangers dans les langues ».

2 De l'imaginaire linguistique à l'imaginaire culturel via la sémiologie des indices

Durant ces années où se précisait la modélisation de l'I.L. par des études variées appliquées à divers objets (les discours sur la réforme de l'orthographe, la féminisation des noms de métiers, la recherche de l'I.L. des auteurs, à travers les propos attribués à leurs personnages², etc.) d'autres travaux, plus sémiologiques, se menaient également, issus de la phonologie, des enquêtes du doctorat ou des analyses d'autres domaines (la littérature, la publicité par exemple).

¹ Les / marquent les vers.

² Ainsi des textes de Balzac, de Desproges, etc. Et pour la féminisation des noms de métiers, voir Houdebine-Gravaud, 1998.

Dans la lignée des recherches pour le doctorat, j'avais noté des différences de prononciation chez les hommes et les femmes d'âge et de milieux équivalents, ce qui ouvrit l'étude de « la différence sexuelle et la langue » (Houdebine, 1977, 1979a, 1987, 2003, etc.). De même j'avais remarqué que certaines prononciations étaient relevées comme indexantes c'est-à-dire marquant régionalement, telles le /r/ apical, la fricative aspirée /h/ que l'on rencontrait dans la région chez les locuteurs poitevins stables plutôt ruraux. D'autres prononciations pouvaient être admirées, comme l'usage du è ouvert : « cahie c'est plus beau que cahié »¹ (norme fictive) ou stigmatisées « il faut dire /tè/ pour taie n'est-ce pas ? Et pas /té/ ! »² (norme prescriptive). D'autres encore n'étaient pas relevées alors que je les dégageais comme des indices sociaux ou régionaux telles les diphtongues qu'on retrouve au Québec ou le /a/ postérieur par exemple. On voit que dans de tels cas, la fonction distinctive des phonèmes, inaugurée par Troubetzkoy qu'on peut considérer comme un des fondateurs de la phonologie, est bien repérée, mais elle ne constitue plus le premier plan de l'analyse. Une autre fonction des phonèmes est relevée qu'avait également notée Troubetzkoy (1949) et que, à sa suite, Léon (1993) et Carton (1977), par exemple, ont travaillé sous le nom de *phonostylistique*³, en dégageant les valeurs sociales, régionales ou sexuelles des phonèmes, autrement dit leur fonction d'indexation selon ces variables externes. Ce qui permet alors de les dénommer *indices* et de les qualifier de régional, social, ou sexuel selon les variables en cause.

Cet aspect fait entrer la phonostylistique dans la sémiologie, science anticipée par Saussure dans le *Cours de linguistique générale* (1916) et définie comme la science des systèmes de signes. La sémiologie emprunte alors à la linguistique nombre de ses concepts et méthodes, comme je l'ai récemment montré (Houdebine, 2012, 20-32) ; cela tout particulièrement pour la sémiologie que j'ai travaillée depuis les années 1983, et peu à peu fondée, comme une sémiologie à la fois structurale et interprétative, parce qu'elle est composée de deux étapes ou phases analytiques ; l'une appelée *analyse systémique* et l'autre *analyse interprétative* constituant la *sémiologie des indices*⁴.

Je n'aurais pas loisir ici de la présenter autrement que brièvement. Cette sémiologie est dite structurale car elle emprunte à la linguistique nombre de ses concepts et méthodes ; ainsi sa conception de l'objet d'étude (la langue) défini comme un système conventionnel, une structure, de nature sociale, composée de signes eux-mêmes arbitraires et conventionnels. Elle utilise également le travail sur corpus et les méthodes différentielles (paradigmatiques et syntagmatiques). Ainsi, de même que /p/ s'oppose à /b/ ou /é/ à /è/ en français (*poule* diffère de *boule* et *taie* de *thé*) avec différence de sens imposée par la structure linguistique, la voile noire s'oppose à la voile blanche dans le mythe de Tristan et Yseult, et cette différence chromatique

¹ Notation adaptée pour le terme *cahier*, équivalent à /kaje/. Énoncé attesté, manifestation d'une norme fictive, recueilli d'une locutrice d'environ 40 ans par Lapper, C. et Scufilaire, C., lors de leurs enquêtes pour leur mémoire d'orthophoniste en 1983-1984.

² Énoncé recueilli par moi-même d'une jeune locutrice (21 ans) où se remarque la norme prescriptive commentée et où s'entend bien que non commentée, la fonction distinctive des voyelles moyennes d'avant en français : /tè/ différent de /té/ comme *taie* de *thé*.

³ Pour leurs ouvrages communs (voir bibliographie).

⁴ La notion d'*indice* renvoie au sens commun de ce terme en français. Elle se précise par celle de *signifiant indiciel*, notion originale de la sémiologie des indices, qui conjoint la notion saussurienne et lacanienne de *signifiant* et la notion d'*indice*, élément dégageable en réception, dont le sens n'est pas imposé par le code, mais par le procès interprétatif ; voir le glossaire de la sémiologie des indices et sa présentation dans le *Vocabulaire des études sémiotiques et sémiologiques*, 2009, p.121-126.

implique une différence de signifiante. La première apporte un message de deuil (la noire) ; la seconde d'espoir : la venue d'Iseult la blonde au chevet de Tristan agonisant. De façon identique, dans le système des feux de signalisation routiers, /rouge/ signifie l'interdiction de passer et s'oppose à /vert/ l'autorisant. Etc.

Dans sa phase descriptive et explicative du fonctionnement de l'Objet¹ à l'étude, donc lors de l'*analyse systémique*, cette sémiologie travaille en immanence et selon la méthode hjelmslevienne des strates (dégageables ad hoc, par exemple, scénique, chromatique, iconique, verbale, etc.), en cherchant à découvrir le type de structure en cause. Une structure souple, ouverte est dénommée *structuration* (système a systémique, ou connotatif, etc.) ce qui l'oppose à une structure ferme équivalent à un *code saturable*, c'est-à-dire dont toutes les unités sont décelables (forme et sens). A ce titre une langue est une structuration comportant aussi des sous-systèmes codiques.

Comme nous l'avons vu pour l'étude de l'I.L. lors de la mise au jour des normes objectives, l'analyse des productions ou usages des locuteurs (*normes statistiques*) permet de dégager le ou les systèmes utilisés (*norme systémique*). C'est sur ce modèle que se fonde l'*analyse systémique* en sémiologie des indices. Comme pour l'I.L., les convergences relevées permettent de dégager les zones fermes du système (ses normes ou règles). Elles indiquent sa grammaticalité et donnent les récurrences sémiotiques, les univers de référence et de sens alors que les formes minoritaires qui, en linguistique synchronique dynamique représentent des usages innovants ou des archaïsmes, caractérisent une nouveauté en sémiologie. Les convergences disent la conformité et la stabilité de la structure, même dans sa productivité (créativité selon les règles). A l'inverse, les périphéries révèlent une non-conformité qui peut déboucher sur une productivité nouvelle (créativité changeant les règles) et même une refonte du système.

Cette productivité systémique peut l'être en termes formels ou en termes d'univers de sens auxquels s'attache l'analyse *interprétative* (seconde phase), qui cherche à dégager les potentialités sémantiques de l'Objet, à repérer les références sociales impliquées sous cet élément de *semiosis* qu'est l'Objet d'étude et les signifiants ou effets de sens (symboliques) qu'impliquent, dans la culture, le genre de discours ou de pratiques considérés. Cela, sur les traces d'Eco (1988), en considérant la culture comme un vaste système de signes s'imposant, comme la langue, aux sujets² en montrant le cheminement interprétatif suivi pas à pas (objectivation analytique) tout en soutenant, à la suite de Barthes (1985) et de sa praxis critique, une position de critique idéologique en ayant pour objectif la mise au jour et la déconstruction des stéréotypes culturels. On se souvient que dès *Mythologies* (1957), Barthes analysant la DS, le catch, le steak frites, etc. les traite comme des messages ou signes, révélateurs de nos idéologies ou plus linguistiquement dit de la sémantisation de nos usages. Cette position est précisée au fil de ses ouvrages et énoncée sans ambiguïté dans *l'Aventure sémiologique* (1985) : mettre au jour de façon critique les systèmes sémantiques et

¹ La majuscule à Objet indique qu'il s'agit d'un simulacre de la réalité prélevé dans la réalité socio-culturelle donc d'un Objet construit à partir d'objets sociaux ou de pratiques (publicités, discours institutionnels divers, caricatures, etc) constituant le corpus.

² Sur le modèle de « la carte forcée du signe » saussurienne, j'ai proposé la notion de « carte forcée culturelle » en accord avec Eco, traitant la culture comme « un système de signes [...] quel que soit le système en cause (paroles, objets, marchandises, idées, valeurs [...] gestes, comportements », Eco, 1988, p. 161.

symboliques de la culture et de la société, « fissurer le système même du sens »¹. La sémiologie doit donc être non seulement une description de nos conditionnements, de nos rituels, mais une critique idéologique analysant leurs façons de signifier. Que celles-ci soient apparentes, explicites (dénotées) ou implicites et connotées, elles sont à décrire et interpréter.

Un exemple pour témoigner rapidement de ce mode d'analyse. En 1981, on a constaté que les profils des Marianne des timbres courants avaient changé. Sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, la Marianne inspirée de *la Sabine* de David présentait un profil droit, sous celle de François Mitterrand un profil net à gauche. Cette Marianne s'inspirait du tableau de Delacroix : *La Liberté guidant le peuple*². La mise en parallèle des profils et des orientations politiques de ces présidents permettait d'inférer que les profils des timbres choisis par les Présidents³ correspondaient à leur option politique respectivement de droite (VGE) et de gauche (FM). L'homophonie linguistique (*gauche / droite*) favorisait cette interprétation. La prudence scientifique la suspendit et se mit au travail en constituant un corpus de timbres courants de 1864 à 1981. 1864 est la date du premier timbre français : le Cérès présentant, comme le penny noir anglais de 1840, un profil net à gauche. L'analyse systémique du corpus permit de découvrir que les profils nets à gauche représentaient la forte convergence de ce système de signes. En approfondissant l'étude d'autres traits distinctifs (différentiels) ont été dégagés : les types de coiffure – absence ou présence du bonnet phrygien et de la cocarde - les ornements, etc. Ces traits pertinents, fonctionnant comme des signifiants indiciels ont révélé deux figurations de Marianne et par là une opposition idéologique à profondeur historique : une France à référence agricole (avec la Semeuse ou Cérès, et les indices : épis de blé, feuilles de chênes, ou pampres dans une chevelure tressée) en face d'une France à ancrage révolutionnaire, avec d'autres éléments indiciels : cocarde tricolore et bonnet phrygien, rappelant la révolution française.

Ainsi dans un simple corpus de timbres, peut-on déceler et rappeler les difficultés historiques de l'installation de la République Française, qu'ont décrites bien des historiens ; notre pays étant constamment tiraillé entre une idéologie révolutionnaire et un conservatisme terrien, visible il n'y a pas si longtemps, dans les années 1940-44 avec le gouvernement de Vichy et sa promotion du retour à la terre.

Outre l'importance du corpus et de la phase descriptive, préalable à l'analyse interprétative, cet exemple montre que l'analyse sémiologique ne se contente pas de la description immanente mais que, quel que soit l'Objet travaillé, elle s'informe socialement, culturellement, en l'occurrence historiquement, pour développer le processus de signification et mettre au jour l'imaginaire culturel (socio-historico-culturel) qui s'impose aux sujets.

Pour conclure. Ainsi s'est mis en place l'imaginaire culturel, à partir de l'I.L. et via les travaux de sémiologie comme je pense l'avoir montré ici-même.

¹ Barthes, 1985, p. 14 : « Ce à quoi la sémiologie doit s'attaquer, ce n'est plus seulement comme au temps des Mythologies, la bonne conscience petite bourgeoise, c'est le système symbolique et sémantique de notre civilisation dans son entier ; c'est trop peu de vouloir changer des contenus, il faut surtout viser à *fissurer* le système même du sens » (la mise en valeur est de l'auteur).

² Ces deux timbres ont été gravés par Gandon pour la Présidence de V. Giscard d'Estaing.

³ Chaque président de notre République a le droit lors de son élection de faire émettre un timbre de son choix à l'effigie de Marianne.

Rappelons cependant que dès l'article où Martinet s'interrogeait sur la beauté des langues (1969, 7-36), en particulier sur la « beauté » et la « clarté » du français, selon les clichés connus, il démontrait qu'aucun critère linguistique (phonétique, prosodique, syntaxique, lexical, discursif) ne justifiait qu'on parlât d'une belle langue. Le renom de sa littérature, le rayonnement culturel et politique du pays y constituait, écrivait-il, le facteur le plus important pour les idéalizations qualifiant cette langue. Même si cela n'était pas dit en termes métalinguistiques, il mettait ainsi en évidence, de façon assez explicite, (ce qui sans doute a fondé ma recherche), le lien entre l'imaginaire linguistique et l'imaginaire culturel.

Bibliographie

- Barthes, R., *Mythologies*, Seuil, Paris, 1957.
Barthes, R., *L'Aventure sémiologique*, Seuil, Paris, 1985.
Boyer, H., *Eléments de sociolinguistique*, Dunod, Paris, 1991
Buben, V., *l'orthographe*, Univ. De Bratislava, Bratislava, 1933.
Canguilhem, G., *Le normal et le pathologique*, PUF, Paris, 1966 [1^{ère} éd. 1943],
Carton, F., « Usage des variétés de français dans la région de Lille », *Ethnologie française, Société d'ethnologie française*, Nouvelle série, tome 3, 1973, p.235-244.
Carton, F., « Validation d'indices perceptifs de l'intonation par analyse multi-dimensionnelle », Actes des 8èmes journées d'études sur la parole, vol. 1, Aix-en-Provence, 1977, p.133-138.
Carton, F., Fonagy, Y., Léon, P., *L'Accent en français contemporain*, Montréal, Didier, 1979.
Castoriadis, C., *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, Paris, 1975.
Coseriu, E., « Systema, Norma y Habla », *Teoria del lenguaje y linguistica general*, Montevideo, 1952.
Coseriu, E., *Sincronia, diacronia e historia*, Montevideo 1955.
Eco, U., *Le signe*, Labor, Bruxelles, 1988. [1^{ère} édit. 1973].
Fodor, F., « Antoine Meillet et les langues de l'Europe : une manifestation de l'Imaginaire Linguistique des linguistes », *Travaux de Linguistique, 7, l'Imaginaire Linguistique*, Université d'Angers, Angers 1996, p.131-140.
Fouché, P., *Phonétique historique du français*, Klincksieck, Paris, 1952.
Fouché, P., *Traité de prononciation française*, Klincksieck, Paris, 1959.
Frei, H., *La grammaire des fautes*, 1929, réed. Ennoia, 2004.
Gueunier, N., Genouvrier, E., Khomsi, A., *Les français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Champion, Paris, 1978.
Hjelmslev, L., « Langue et parole », *Cahiers F. de Saussure*, Genève, 1942, p.29-44.
Houdebine, A.-M., « Les femmes et la langue », *Tel Quel*, 74, Seuil, Paris, 1977, p. 84-95.
Houdebine, A.-M., « La différence sexuelle et la langue », *Langage et Société*, 7, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1979a, p. 3-30.
Houdebine, A.-M., *La variété et la dynamique d'un français régional. Étude phonologique. Analyse des facteurs de variation à partir d'enquêtes à grande échelle dans le département de la Vienne (Poitou)*, sous la dir. de Martinet, A., Paris, Sorbonne, 1979b, 3 volumes non publiés.
Houdebine, A.-M., « Norme, imaginaire linguistique et phonologie du français contemporain », *Le Français Moderne*, Paris, 1982, p. 42-51.
Houdebine, A.-M., « Sur les traces de l'Imaginaire linguistique », *Parlers masculins, parlers féminins?* Aebisher V., et Forel, C., éd., Delachaux-Niestlé, Paris, 1983, p. 105-139.
Houdebine, A.-M., « Les femmes dans la langue », *Les femmes et l'institution*, n° spécial de la revue 34-44, Université de Paris VII, UER Sciences des textes et documents, Paris, 1984, p. 11-17.
Houdebine, A.-M., « Pour une linguistique synchronique dynamique », *La linguistique*, 21, PUF., Paris, 1985, p. 7-36.
Houdebine, A.-M., « L'Imaginaire Linguistique dans la communication mass-médiatique », *Enseignement et medias*, Didier, Paris, 1986, p. 58-64.
Houdebine, A.-M., « Le français au féminin », *La Linguistique*, 23 / 1, PUF, Paris, 1987, p. 13-34.

- Houdebine, A.-M., « La construction de l'image de LA femme dans les discours quotidiens et médiatiques », *Images de femmes aujourd'hui, Editions du Botanique et Cahiers du GRIF*, Bruxelles, 1990, p. 51-63.
- Houdebine, A.-M., « Sexualité et identité ou du codage de la différence sexuelle », *Sexualité, mythes et culture*, Paris, l'Harmattan, - sous la direct. de Durandau, A. et de Vasseur-Fauconnet, C., 1990, p.199-232.
- Houdebine, A.-M., « De l'imaginaire des locuteurs et de la dynamique linguistique », *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques, Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain*, sous la dir. de Francard, M., Louvain La Neuve, 1993, p. 31-40.
- Houdebine, A.-M., « Imaginaire linguistique et dynamique langagière. Aspects théoriques et méthodologiques », *La Bretagne Linguistique*, vol. 10, sous la dir. de LE DU, J. ; LE BERRE, Y., CRBC-UBO, Brest, 1995, p. 239-255.
- Houdebine, A.-M., « L'unes langue », *La qualité de la langue, le cas du français*, ELOY J.-M. éd., Champion, Paris, 1995, p.95-121.
- Houdebine, A.-M., « Théorie et méthodologie de l'Imaginaire linguistique. Linguistique ou sociolinguistique ? », *Imaginaire linguistique en Afrique*, sous la dir. de CANUT, C., L'Harmattan, Paris, 1998, p.19-26.
- Houdebine, A.-M., « Insécurité linguistique, imaginaire linguistique et féminisation des noms de métiers » *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question*, sous la dir. de SINGY, P. Delachaux-Niestlé, Lausanne - Paris, 1998, p. 155-176.
- Houdebine, A.-M., « L'Imaginaire Linguistique : questions au modèle et applications actuelles », *Limbaje si comunicare III, Expresie si sens*, Editura Junimea, Iasi, 1999a, p. 9-32.
- Houdebine, A.-M., « Normes et norme », *Limbaje si comunicare IV*, édition de l'université de Suceava, coordinateur Bratu, F., 1999b, p. 205-211.
- Houdebine, A.-M., (dir.), *L'imaginaire linguistique*, L'Harmattan, Paris, 2002.
- Houdebine, A.-M., « Différenciations sexuelles et identification sociale des femmes », *Extension du féminin. Les incertitudes de la langue* sous la dir. de Mathieu, M.-J., Paris, Champion, 2002, p.13-23.
- Houdebine, A.-M., « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et société*, n°106, Paris, MSH, 2003, p.33-61.
- Houdebine, A.-M., « Pour une sémiologie des indices (structurale et interprétative) », *Les cahiers du collège iconique, Communications et débats*, n° XVII, Publication de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel), Bry sur Marne, 2004, p.1-48.
- Houdebine, A.-M., « Les figurations du vin, étude sémiologique » p.22-38. Et « De l'imaginaire linguistique à l'imaginaire culturel », *Diversité culturelle dans la francophonie contemporaine*, p.49-59, sous la dir. de SPITA, D., Université « Alexandru Ioan Cuza », Iași, 2009.
- Houdebine, A.-M., « De la sémiologie des indices, texte de présentation et glossaire », *Vocabulaire des études sémiotiques et sémiologiques*, sous la dir. de ABLALI, D. et DUCARD, D., Paris, Honoré Champion, et Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009, p.121-126.
- Houdebine, A.-M., « D'une théorie linguistique : l'Imaginaire linguistique, à une sémiologie : l'imaginaire culturel », *Des mots et du texte aux conceptions de la description linguistique*, sous la dir. de Dutka-Mankowska, A. et Giermak-Zielinska, T., Varsovie, éditions universitaires, 2010, p.222-229.
- Houdebine, A.-M., « Des racines linguistiques de la sémiologie », *Ethos, (Revista de teorie a culturii)*, n° 4, Institutul European, Iași, 2012, p.20-32.
- Houdebine-Gravaud, A.-M., *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues* L'Harmattan, Paris, 1998 p. et dans cet ouvrage, Préface, p.11-15 et « De la féminisation des noms de métiers », p. 17-39.
- Labov, W., *Sociolinguistique*, Minuit, Paris, 1976.
- Lafont, R., Bec, P., Lizop, R., « Recherches sur l'état actuel de la langue d'oc », *Annales de l'institut de recherches occitanes* n°11, 1952, p.39-55.
- Lafont, R. *La révolution régionaliste*, Paris, Gallimard, 1967.
- Lafont, R. *Le travail et la langue, étude sociolinguistique*, Paris, Flammarion, 1978.

- Lapper, C. et Scufflaire, C., *Dynamique vocalique et imaginaire linguistique en région parisienne*, mémoire sur les méridionaux à Paris pour le certificat de capacité d'orthophoniste, non publié, Paris 6, 1984.
- Léon, P., *Précis de phonostylistique, parole et expressivité*, avec Léon, M., Paris, Nathan-Fac, 1993.
- Martinet, A., *La Prononciation du français contemporain*, Paris, Droz, 1945.
- Martinet, A., *Economie des changements phonétiques : Traité de phonologie diachronique*, Berne, Francke Verlag, 1955.
- Martinet, A., *La linguistique synchronique*, Paris, PUF, 1965.
- Martinet, A., « Peut-on dire d'une langue qu'elle est belle », *Le français sans fard*, Paris, P.U.F., 1969, p.7-36.
- Martinet, A., *Eléments de Linguistique générale*, Paris, Colin, [1960] 1980.
- Moreau, M.-L., *Sociolinguistique (dictionnaire de), Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, 1998 (l'entrée «Imaginaire linguistique », p. 165-167).
- Pignon, J., *L'évolution phonétique des parlers du Poitou, Vienne et Deux-Sèvres*, Paris, D'Artrey, 1965 [thèse de doctorat, université de Poitiers, 1960].
- Rey, A. « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française* 16, 1972, p.4-28.
- Saussure, F. de, *Cours de Linguistique générale*, Paris, Payot, 1916.
- Saussure, F. de, *Ecrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 2002.
- Tourtoulon, C. et Bringuier, O., *Etude (Rapport) sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl*, Institut d'études occitanes, 1876.
- Trubetzkoy, N., *Principes de phonologie (Grundzüge der Phonologie)*, Paris, Klincksieck, 1949, trad. par Cantineau, J.